

APRÈS UNE LICENCE

MUSIQUE

Poursuivre ses études en **master** à l'UTM

Dans les domaines de la musique et de la musicologie, et dans les champs de l'enseignement, de la formation et de la recherche.

Compléter sa formation à l'université ou dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à l'école (DUMI), des formations musicales dans un conservatoire régional ou national de musique, formations dans les domaines de la gestion de projets culturels, de la documentation, de la communication, du journalisme, des techniques du son, de la facture instrumentale...

Préparer un **concours**

Concours de recrutement des **enseignants et CPE** avec un **Master**.

Concours de la **fonction publique d'État**, de la **fonction publique territoriale** : inspecteur de la création, des enseignements artistiques et de la création culturelle, assistant territorial d'enseignement artistique, assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique, professeur d'enseignement artistique... dès la **Licence**.

Des **secteurs**, des **métiers**

Enseignement, éducation : professeur d'éducation musicale et chant choral, musicien intervenant à l'école, professeur des écoles...

Animation : animateur musical, animateur radio...

Spectacle : musicien, compositeur, régisseur du son, chef de chœur...

Culture : médiateur culturel, chargé d'action culturelle...

Communication, presse, édition : chargé de la communication d'un festival de musique, éditeur musical...

Bibliothèques, documentation : disothécaire, bibliothécaire...

Diffusion, production : chargé de diffusion et de production, assistant de production...

Métiers du son

DIPLÔMES PROPOSÉS

à l'Université de Toulouse II-Le Mirail

LICENCE

Mention Musique

Parcours :

- **A** : Éducation musicale et musicologie
- **B** : Enseignement artistique et interprétation
- **C** : Jazz

LICENCE PROFESSIONNELLE

Activités culturelles et artistiques

Spécialité : Médiation culturelle et développement de projets pour la danse et le cirque

MASTER

Activités culturelles et artistiques

Spécialité : Musique et musicologie

Spécialité : Métiers de l'Enseignement et de la Formation : Musique

DUMI

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

MUSIQUE

Devenir spécialiste en musique
en développant des pratiques musicales,
une réflexion théorique sur l'art
et la musique, son évolution



UFR

**Lettres, Philosophie
et Musique**
(LPM)

**Département
Musique**



Contact

05 61 50 45 31
05 61 50 45 29

Site

www.jazzfac.net

Licence mention **MUSIQUE**

Parcours C : Jazz

L3

UE 20 Techniques musicales 6 50h	UE 21 Pratiques musicales et réalisation de projet 2 87,5h	UE 22 Culture et théorie 4 75h	UE 23A Autre choix qu'en UE 15A : ■ Musique : Informatique 2 ■ Musique : Pédagogie 2 ■ Musique : Management culturel 2 ■ Acoustique 2 25h	UE 23B Langue vivante ou Option 25h
UE 16 Techniques musicales 5 50h	UE 17 Pratiques musicales et réalisation de projet 1 87,5h	UE 18 Culture et théorie 3 75h	UE 19A Autre choix qu'en UE 11A : ■ Musique : Informatique 1 ■ Musique : Pédagogie 1 ■ Musique : Management culturel 1 ■ Acoustique 1 25h	UE 19B Langue vivante ou Option 25h

L2

UE 12 Pratiques musicales 4 100h	UE 13 Techniques musicales 4 50h	UE 14 Culture et théorie 2 50h	UE 15A Au choix : ■ Musique : Informatique 2 ■ Musique : Pédagogie 2 ■ Musique : Management culturel 2 ■ Acoustique 2 25h	UE 15B Langue vivante ou Option 25h
UE 8 Pratiques musicales 3 100h	UE 9 Techniques musicales 3 50h	UE 10 Culture et théorie 1 50h	UE 11A Au choix : ■ Musique : Informatique 1 ■ Musique : Pédagogie 1 ■ Musique : Management culturel 1 ■ Acoustique 1 25h	UE 11B Langue vivante ou Option 25h

L1

UE 5 Techniques musicales 2 100h	UE 6 Pratiques musicales 2 100h			UE 7A Rencontres avec le milieu professionnel. 25h	UE 7B Langue vivante ou Option 25h
UE 1 Techniques musicales 1 100h	UE 2 Pratiques musicales 1 100h	UE 3A Renforcement technique 25h	UE 3B Renforcement pratique 25h	UE 4A Musique : Pré-professionnalisation et enseignant-référent 25h	UE 4B Langue vivante ou Option 25h

Accès sélectif pour une entrée en L1 :

Test d'entrée portant sur les capacités musicales des étudiants.
Ce test a un objectif de conseil.

- épreuve commune : test d'écoute.
- puis test individuel : exécution instrumentale, improvisation, déchiffrage à l'instrument d'une partie d'orchestre, différentes épreuves de lecture (chantée, rythmique, de notes, des questions théoriques à partir de la lecture d'une partition et un entretien avec le jury.

Télécharger un dossier pédagogique de candidature (disponible sur le site à compter de fin janvier)

et le renvoyer au Département de Musique.

2 possibilités :

En mai (conseillé)

En septembre éventuellement.

* Pour les non-linguistes :
Langue vivante obligatoire
jusqu'à l'obtention d'une UE de niveau B2